



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 mai 2023 à 9 h 35 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Jocelyn Blondin et Denis Girouard ainsi que madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CP20230516-P1 INFORMATIONS - CLAIMS MINIERS

Présentation par madame Catherine Marchand et monsieur Carl Beauchemin.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire connaître les principaux éléments du cadre légal encadrant l'exploration et l'exploitation minière;
- présenter un état de la situation concernant les claims (titres d'exploration) à Gatineau;
- exposer les pouvoirs dévolus à la Ville pour encadrer l'exploration et l'exploitation minière sur son territoire.

Plan de la présentation :

- Cadre légal des droits miniers au Québec;
- Portrait des activités minières à Gatineau;
- Pouvoirs conférés aux MRC par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QU'il est important d'informer de la situation les propriétaires dont les lots sont actuellement visés par des titres d'exploration;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les propriétaires soient informés des obligations des détenteurs de titres d'exploration à leur égard :

Il est proposé que la Ville transmette une lettre à chacun des propriétaires des lots visés par un titre d'exploration pour les aviser de la situation et des obligations des détenteurs de titres.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souligne le travail qui doit être réalisé par la Ville dans le dossier des claims miniers et se dit satisfaite de voir que des actions seront entreprises. Elle se questionne par ailleurs quant au PU apparaissant sur le site de Gestim qui ne correspond pas au PU de la Ville et demande si les claims octroyés sur la base de ces données erronées pourraient être invalidés. Elle demande également quel sera le rôle de la Ville dans cette rectification. Madame Catherine Marchand mentionne que le schéma est en vigueur depuis le 8 décembre 2015 et qu'un problème de communication entre le MAMH et le MFFP expliquerait les données contradictoires. En ce qui a trait au second questionnaire, madame Marchand mentionne que le dossier sera analysé en lien avec les mesures transitoires. Des démarches diligentes sont faites par les équipes de la Ville, auprès des acteurs concernés des différents ministères.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si un TIAM peut être désigné dans un PU, suite à un claim minier. Madame Marchand donne des informations sur les droits acquis ainsi que sur la proximité de l'avenue Gatineau à la carte présentée, suivant un questionnaire.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il s'agit d'une question sensible. Il s'agit d'une loi provinciale, la Ville doit se rallier, mais doit aussi se questionner. Monsieur Duggan demande si le minéral recherché doit être identifié lors de l'exploration. Madame Marchand mentionne que ces informations seront sûrement présentées dans la demande pour faire l'extraction (étape de la mise en valeur – étude de faisabilité). Avant cette étape, le promoteur est en mode de prospection.

Madame la conseillère Anik Des Marais se questionne à savoir comment doit être exercé le pouvoir de suspension (6 mois). Madame Marchand mentionne à nouveau que des vérifications sont en cours à cet effet.

Concernant la diapositive 6, monsieur le conseiller Steve Moran adresse un questionnaire sur le processus à suivre ainsi que les critères applicables vs autorisation ministérielle requise. Des explications sont données par madame Marchand. Monsieur Moran demande pourquoi ce dossier n'a pas été traité avant la fin de la protection des TIAM. Madame Marchand mentionne que, selon leurs premières analyses, les mesures transitoires étaient toujours en vigueur. Il n'y aurait donc pas dû avoir de claims dans le périmètre pendant cette période transitoire. Des analyses sont cependant en cours, pour connaître les raisons derrière ces nouveaux développements. Monsieur Moran demande par ailleurs pourquoi les MRC contigus auraient démarré le processus, contrairement à la Ville de Gatineau. Des précisions sont données par madame Marchand sur la signification des couleurs présentées à la carte. Aucune information n'est actuellement détenue quant aux travaux qui auraient été réalisés par les autres MRC.

Madame la mairesse France Bélisle demande dans quel échéancier seront transmises les lettres proposées aux citoyens concernés, elle souhaite un engagement à cet effet. Elle mentionne avoir des préoccupations quant au temps, en raison du facteur de spéculation possible pour les claims miniers. Madame Marchand mentionne que la lettre sera transmise dans les plus brefs délais, mais qu'elle ne peut à ce stade prendre d'engagement quant à un délai précis. Madame la mairesse ajoute que le conseil peut offrir le soutien et l'expertise requise pour que les lettres puissent être envoyées dans un délai déterminé. Madame Marchand mentionne que les suivis sont purement administratifs à ce stade, qu'aucune expertise supplémentaire n'est requise et que les lettres seront transmises dans les plus brefs délais. En ce qui a trait au délai de six mois, le mécanisme est présentement en validation et un retour sera fait au conseil avec des propositions.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne est également d'avis que le PU doit être protégé. Il demande s'il y a actuellement des actions concertées de diverses municipalités (administration) visant la permission de faire ce type d'exploration, plutôt qu'en prévoir l'interdiction, considérant le besoin de minerais pour les batteries de voitures électriques. Madame Marchand mentionne que son équipe est présentement en communication avec l'UMQ et que si un comité technique est mis en place, la Ville souhaitera y participer. Actuellement, l'UMQ tendrait plus vers une opposition ou une autorisation avec conditions.

Relativement à la diapositive 19, madame Lacasse-Brunet demande quelles seront les prochaines étapes. Elle ajoute qu'elle souhaite que des actions soient rapidement posées et serait même en accord pour que le suivi de la note de breffage soit mis de côté, pour permettre des actions plus rapides. Elle mentionne qu'elle assistera à une consultation sur les mines, en ligne, ce 16 mai 2023. En ce qui a trait à la recommandation relative à l'envoi de lettres, elle mentionne qu'il s'agit d'une bonne idée, considérant que les informations peuvent être difficiles à trouver et qu'il faut être proactif. Elle demande toutefois quel sera l'accompagnement proposé advenant des questions supplémentaires. En ce qui a trait à la note de breffage, madame Marchand mentionne qu'il n'y aura pas de dédoublement dans les recherches qui devront être réalisées. Elle propose qu'une adresse générique spécifique soit mise à la disposition des citoyens, dans la correspondance qui sera adressée, pour les questions et préoccupations (comme pour les inondations) plutôt que de passer par le 311.

Madame la conseillère Caroline Murray se dit satisfaite d'entendre le sentiment d'urgence qui semble partagé par tous les membres du conseil. Par ailleurs, elle souhaite que le conseil puisse aller de l'avant avec une décision en juin et non uniquement la confirmation d'un mandat. Madame Marchand confirme que le retour au conseil ne sera pas pour octroyer un mandat, mais pour donner suite à une intention de déclarer un TIAM. Le mécanisme nécessaire pour y parvenir est présentement à l'étude.

En exemple, madame Des Marais demande, s'il y a une phase d'exploration dans un territoire agricole, si un retour au conseil sera requis pour un changement de zonage. Elle demande également si des études environnementales seront requises dans cette phase exploratoire, considérant le degré d'invasion. Madame Marchand répond que les zones agricoles ont un cadre particulier, devant faire l'objet de décisions de la CPTAQ. Pour les explorations dans d'autres secteurs, les autres lois continuent de s'appliquer.

Monsieur Moran mentionne que le conseil semble vouloir amorcer les démarches d'identification des TIAM auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), pour une protection maximale du territoire.

Monsieur Champagne souhaite préciser la position du CE, qui ne voulait pas semer la panique au sein de la population et voulait prendre le temps d'analyser la situation. C'est d'ailleurs le CE qui a mandaté la direction générale pour la présentation de ce jour aux membres du conseil, tous étant préoccupés et souhaitant la mise en place d'actions rapides.

Concernant la zone agricole, monsieur le conseiller Jean Lessard croit qu'une résolution du conseil sera requise en termes de protection de ce territoire.

Monsieur Moran souhaite proposer un amendement aux recommandations présentées, afin que les démarches d'identification des TIAM auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) puissent être amorcées.

Les membres sont en accord avec les recommandations ainsi qu'avec l'amendement proposé.

Fin du comité plénier public à 11 h 40.